

Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2019

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association
Place du Docteur Le Tacon
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association

Place du Docteur Le Tacon

01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association
Place du Docteur Le Tacon
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes fournies à vos adhérents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

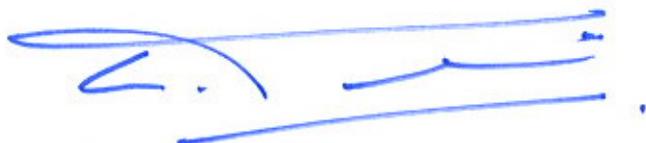
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oyonnax, le 2 juillet 2020

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI
Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 053	4 053		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	14 622	13 655	966	2 847
	Autres immobilisations corporelles	219 553	109 058	110 495	126 137
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total I	238 227	126 766	111 461	128 984	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 335		1 335	1 531
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	18 071	2 227	15 843	15 281
	Autres créances	79 212		79 212	67 891
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	121 700		121 700	117 932	
Charges constatées d'avance (3)	2 379		2 379	2 516	
Total III	222 698	2 227	220 471	205 151	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion acti(VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	460 925	128 993	331 932	334 135

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 187	2 187
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	103 292	103 292
	Report à nouveau	3 355-	11 580-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	9 699	8 225
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	60 390	60 449	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	172 214	162 573	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	19 371	21 115
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	19 371	21 115	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	28 831	44 741
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 631	52 277
	Dettes fiscales et sociales	51 785	51 437
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 232	1 990
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	2 867	
	Total IV	146 346	150 446
	Ecarts de conversion passif(IV)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	331 932	334 135



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

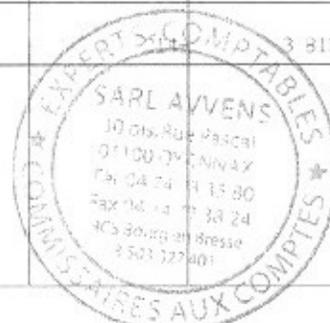
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

137 479

150 446

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services	132 214	145 904
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	418 998	381 018
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 455	4 417
Collectes		55
Cotisations	8 109	6 947
Autres produits	58	3
Total I	561 834	538 344
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	176 691	183 470
Impôts, taxes et versements assimilés	8 339	7 460
Salaires et traitements	274 243	234 669
Charges sociales	85 047	87 871
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 523	18 602
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		397
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (2)	205	2 064
Total II	562 048	534 533
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		3 812
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2019 12	31/12/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	305	268
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	305	268
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	257	355
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	257	355
2. Résultat financier (V-VI)	48	87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	167	3 725
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	595	587
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 059	4 195
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	10 654	4 782
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	788	281
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	788	281
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 866	4 500
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Total des produits (I+III+V+VII)	572 792	543 394
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	563 093	535 169
Solde intermédiaire	9 699	3 225
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
5. Excédents ou Déficits	9 699	3 225



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément :

-aux dispositions du règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologuée par arrêté ministériel du 4 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général et en respect du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1/Mise à disposition gratuites des biens et services (non comptabilisée)

- mise à disposition des locaux	44 091.13 €
- travaux d'entretien	13 478.92 €
- salaires et charges du personnel	18 107.38 €
- loyer chaufferie	425.23 €

L'ensemble de ces postes s'élève à la somme de 76 102.66 €

La répartition selon les communes est la suivante :

- Hauteville	55 639.18 €
- Champdor	20 463.48 €

2/Bénévolats

1 880 heures soit 19 650.40 €

3/Effectifs :

Effectif ETP 2019	Cadre	1
	Non cadre	6



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 053		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 622		
Installations générales agencements aménagements divers	171 173		
Matériel de transport	15 102		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 278		1 000
TOTAL	234 175		1 000
TOTAL GENERAL	238 227		1 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 053	4 053
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 000	14 622	14 622
Installations générales agencements aménagements divers			171 173	171 173
Matériel de transport			15 102	15 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 278	33 278
TOTAL		1 000	234 175	234 175
TOTAL GENERAL		1 000	238 227	238 227

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 053			4 053
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 775	881		13 655
Installations générales agencements aménagements divers	55 200	11 009		66 208
Matériel de transport	13 214	1 888		15 102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 002	3 746		27 748
TOTAL	105 190	17 523		122 713
TOTAL GENERAL	109 243	17 523		126 766

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	881				
Instal. générales agenc.aménag.divers	11 009				
Matériel de transport	1 888				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 746				
TOTAL	17 523				
TOTAL GENERAL	17 523				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

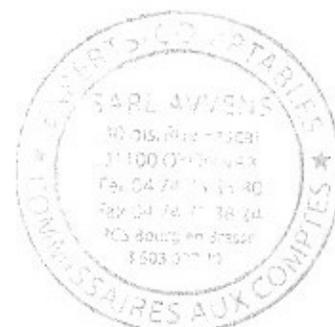
Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 187				2 187
Réserves :					
Autres réserves	103 292				103 292
Report à nouveau	11 580		28 030	19 805	3 355
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 225			1 474	9 699
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	60 449		24 064	24 122	60 390
Provisions réglementées					
TOTAL I	162 573		52 094	42 453	172 214

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	21 115		1 744		19 371
TOTAL	21 115		1 744		19 371

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 261		34		2 227
TOTAL	2 261		34		2 227
TOTAL GENERAL	23 377		1 778		21 598
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 778		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	2 227	2 227	
Autres créances clients	15 843	15 843	
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
Divers état et autres collectivités publiques	35 340	35 340	
Débiteurs divers	42 672	42 672	
Charges constatées d'avance	2 379	2 379	
TOTAL	99 662	99 662	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	28 831	28 831		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 631	47 631		
Personnel et comptes rattachés	25 265	25 265		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 205	26 205		
Autres impôts taxes et assimilés	316	316		
Autres dettes	9 232	9 232		
Produits constatés d'avance	2 867	2 867		
TOTAL	140 346	140 346		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	264			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 168			

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	42 529
Total	42 529



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR THEZILLIEU PERISCOLAI	23 963
- PAR CHAMPDOR PERISCOLAIRE	13 183
- PAR ALSH CORCELLES	928
- PAR ALSH CORCELLES	265
- PAR ALSH THEZILLIEU	1 039
- PAR ALSH HAUTEVILLE	2 896
- PAR ALSH CORCELLES	254
Total	42 529

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 706
Dettes fiscales et sociales	35 479
Total	43 200



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- INTERETS SUR EMPRUNTS	15
FRS, FACT.NON PARVENUES	
- CAP EDF	996
- CAP CAC 2019	3 415
- CAP CAPIDEX 2019	1 680
- MISE A DISPO STAGIAIRE COP 3T	500
- CAP FRAIS DEPLACEMENT	1 115
CONGES A PAYER	
- CAP CP ET CP CONVENTIONNELS	22 707
PERSONNEL CHARGES A PAYER	
- CAP S/HEURES CDII	2 558
CHARGES SOCIALES S/CP	
- CAP CHARGES S/CP	9 435
CHARGES SOCIALES - CHARGES A P	
- CAP Charges s/Heures CDII	779
Total	43 200

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 379
Total		2 379
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		2 867
Total		2 867



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			
- CPA SACEM 1T2020	456		
- CPA COPIEUR 1T 2020	1 413		
- CAP ASS COPIEUR 1T 2020	46		
- CPA BSO MAINTENANCE	179		
- CPA SPRE 1T2020	225		
- CPA PROSYGMA	60		
Total	2 379		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

CAUTION FRANCE ACTIVE GARANTIE SUR 50% PRET CAISSE EPARGNE	20 000
Total	20 000

Engagement en matière de pensions et retraites

Les documents prennent en compte les droits futurs dus aux salariés lorsqu'ils partiront à la retraite.

La comptabilisation, sous forme de provisions ,concerne les droits acquis par les salariés au 31/12 selon la convention collective (1/60 ième de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans majorés des charges sociales et fiscales) et méthode retrospective des unités de crédit projetées comme l'exercice précédent. (REC.OEC n° 1.23 de 12/1989).

Les engagements de retraite sont comptabilisés selon ces hypothèses :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- augmentation des salaires 1,50 %
- taux d'actualisation 1,74 %
- table de mortalité 2006-2008



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			19 371



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association
Place du Docteur Le Tacon
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HAUTEVILLE

Association

Place du Docteur Le Tacon
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

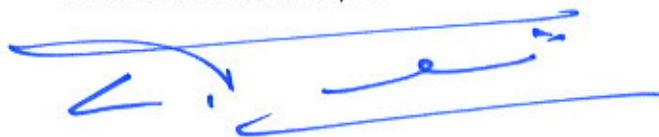
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Oyonnax, le 2 juillet 2020

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI
Associé